

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 08 octobre 2019

<u>Présents :</u>	M. Sébastien DOSE
	MME Jeannine DOUGOUD
	MME Martine DROUOT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGLIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Jean-Jacques MAXANT
	M. Sébastien POINT

N°07 – DA du 08/10/2019

Rapporteur : M. MACHADO

**Groupement de commandes pour les prestations d'organisation,
d'animation, de coordination et de gestion de la politique jeunesse
enfance et petite enfance**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey assure la compétence « restauration scolaire » portant sur la production et la livraison des repas dans les cantines et l'encadrement des enfants durant la pause méridienne. Le marché passé avec la Ligue de l'enseignement pour la prestation d'encadrement des activités périscolaires arrive à terme le 31/12/2019.

La commune de Custines et le Bassin de Pompey ayant des besoins complémentaires en matière d'animation et de coordination ainsi qu'un objectif commun de rationaliser les coûts de ces missions, il convient de contractualiser sous la forme d'un groupement de commande afin de lancer un marché pour la réalisation de ces prestations.

Ce marché sera d'une durée de deux ans reconductibles, maximum deux fois par période annuelle. La durée sera donc de quatre ans maximum. Il démarrera au 1^{er} janvier 2020.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque membre de délibérer sur son adhésion.

Pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la Commune de Custines est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa part.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant du

Bassin de Pompey, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DESIGNE M. MACHADO, membre titulaire, représentant la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE Madame SCHREIBER, suppléante du membre titulaire, représentant la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC